ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Charges deductibles

Question écrite n° 38738

Texte de la question

M Maurice Adevah-Poeuf appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur l'inegalite de traitement fiscal qui frappe les licencies preretraites au regard des cotisations de retraite complementaire. Il s'avererait en effet que, pour les interesses, ces cotisations ne soient pas deductibles du revenu imposable alors qu'elles le seraient pour tous les salaries en activite. Il lui demande donc, si tel est bien le cas, quelles dispositions il envisage de prendre avec son collegue, M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, pour corriger cette situation.

Données clés

Auteur : M. Adevah-Poeuf Maurice
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38738
Rubrique : Impot sur le revenu
Ministère interrogé : affaires sociales et emploi
Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1384